

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS  
DIRECTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

**PROGRAMME PRIORITAIRE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE DE  
NOUAKCHOTT-PHASE II**

**Avis d'Appel d'offres** - DAON N° : 003/CPMP/MET/26

- 1- Dans le cadre du Budget 2026, le Gouvernement a mis en place des ressources financières pour la réalisation de la phase II du Programme Prioritaire de Développement de la ville de Nouakchott (PPDN). La composante route du Programme est constituée de :
  - Construction de la voirie de Nouakchott 2026 d'une longueur de 67,5 km ;
  - Construction des axes de liaison avec le périphérique de Nouakchott d'une longueur total de 8,5 km;
  - Elargissement et renforcement de l'avenue Ely Mohamed Vall d'une longueur de 3,3 km
- 2- Afin de réaliser cette composante dans le délai requis, Le Ministère de l'Equipement et des Transports sollicite des offres techniques et financières sous plis fermés conformément à l'allotissement ci-dessous :

Allotissement	Longueur en Km	Nature des travaux	Délai d'exécution en Mois
Lot 1	29,30	<ul style="list-style-type: none"><li>- Travaux de la voirie de la Wilaya de Nouakchott Nord plus les axes de liaison avec la rocade</li><li>- Raccordement rocade - Route de la résistance</li><li>- Raccordement Rocade - Ecole de Mines</li></ul>	14
Lot 2	27,30	<ul style="list-style-type: none"><li>- Travaux de la voirie de Wilaya de Nouakchott Sud plus</li><li>- Raccordement rocade - à partir de Hayat Jedide</li><li>- Raccordement rocade-Abattoir Tenwich</li></ul>	14
Lot 3	22,70	<ul style="list-style-type: none"><li>- Travaux de la voirie de Wilaya de Nouakchott Ouest plus</li><li>- Elargissement avec pavage de l'avenue Ely Mohamed VALL</li><li>- Raccordement rocade - Vers Terjit</li></ul>	14

- 3- La description et consistance des travaux sont présentées par lot dans le DAO.
- 4- Le présent appel d'offres est un Appel d'Offres National Ouvert.



5- Les marchés résultant à l'issue du présent Appel d'Offres seront rémunérés à prix unitaires.

6- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la :

**Direction des Travaux d'Infrastructures,**  
**Ministère de l'Équipement et des Transports 1er étage Immeuble DIT-MET/**  
**Sebkha, Nouakchott – MAURITANIE,**

de huit (8) heures à dix-sept (17) heures Temps Universel (TU) pendant les jours ouvrables.

7- Les exigences en matière de qualification des entreprises sont :

- a. Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen pour les cinq dernières années (2021 au 2025) d'un montant de quatre cent millions Ouguiyas (400 000 000 MRU);
- b. Disposer, par lot d'une ligne de crédit fournie par une banque établie et agréée en Mauritanie d'un montant au moins équivalent à trente pour cent (30%) du montant de l'offre financière.
- c. Avoir réalisé au minimum, au cours des cinq dernières années, deux projets de construction des routes bitumées ou de voirie d'un linéaire cumulé minimum de 100 km (présenter les attestations d'achèvement et/ou les PV de réception définitive). Les expériences non attestées par des maîtres d'ouvrages publics ou celles pour lesquelles les PV de réception ne sont pas présentées, ne seront pas prises en compte et en conséquence ne seront pas comptabilisées ;
- d. Avoir un matériel et équipement performants et opérationnels destinés exclusivement à l'exécution des travaux objet de l'Appel d'offres et disponibles sur le territoire national (Voir la liste précisée au DAO) ;
- e. Avoir du personnel technique qualifié, expérimenté et affecté exclusivement à l'exécution des travaux objet de l'Appel d'offres (Voir la liste précisée au DAO).

**En plus, pour les Entreprises Nationales :**

- f. Avoir un certificat de classification (Classe Route 3);
- g. Avoir un certificat de classification (Classe Route 2) pour être membre de groupement avec une entreprise cheffe de file (qui doit être une entreprise nationale de Classe Route 3 ou une entreprise étrangère).

**NB:**

- **En cas de groupement le chef de file doit satisfaire les critères de qualification exigés suivant le présent DAO.**
- **Un soumissionnaire ne peut pas être attributaire de plus de deux lots.**
- **L'attribution des lots se fera suivant la combinaison la plus avantageuse pour le Maître d'ouvrage**

8- Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres à compter du 08/07/2026 contre un paiement non remboursable de cinquante mille Ouguiyas (50.000 MRU) au Trésor Public de la République Islamique de Mauritanie.

9- Un fichier numérique présentant les axes de voiries est disponible auprès de l'Administration. Chaque candidat peut en disposer à sa demande.



- 10- Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après au plus tard le 23/07/2026 à 12h 00 locale.
- 11- Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées sans être ouvertes.
- 12- Les offres techniques et financières seront ouvertes en seul temps le 23/07/2026 à 12h 30min, en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis à l'adresse suivante :

**Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de  
l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)  
1<sup>er</sup> Etage, Immeuble du Ministère de l'Équipement et des Transports  
Sebkhah-NOUAKCHOTT/Mauritanie**

- 13- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission par lot d'un montant de **Quatre Millions Ouguiyas (4 000 000 MRU)**. Les cautions des soumissions demeureront valides pendant une durée de 120 Jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.
- 14- L'Administration se réserve le droit de ne pas donner suite, selon ses priorités, à la procédure d'attribution d'un ou plusieurs lots, objet du présent DAO, sans avoir à encourir une responsabilité quelconque de ce fait vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, conformément aux dispositions de la loi n°024/2021 du 29 Décembre 2021.
- 15- Un soumissionnaire ne peut pas être attributaire de plus de deux lots à condition de présenter distinctement, pour chaque lot, les moyens humains et matériels correspondants.
- 16- L'Administration se réserve également le droit de déclarer l'appel d'offres infructueux, conformément aux dispositions de la loi n° : 024/2021 du 29 Décembre 2021.

**Le Directeur des Travaux d'Infrastructures  
Moussa GAYE**

